

CAO CAO Mobility Paris

REGLEMENT TIRAGE AU SORT « LIDO »

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

CAO CAO Mobility Paris, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro : 852 951 789 et dont le siège social est situé 102 Rue Victor Hugo 92300 Levallois-Perret-France ; ci-après « la Société Organisatrice » organise un tirage au sort avec obligation d'achat (ci-après le « Tirage au sort ») du jeudi 16 septembre 2021 14h au jeudi 23 septembre 2021 14h, via sa plateforme de gestion interne.

ARTICLE 2 : CHAMP D'APPLICATION

Ce Tirage au sort est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, (ci-après le « Participant ») à l'exception des collaborateurs de la Société Organisatrice et des membres des sociétés partenaires qui ont contribué à l'élaboration et à l'organisation de ce Concours ainsi que de leurs familles.

Dans tous les cas, les Participants devront posséder une adresse email valide et un numéro de téléphone portable associé à un compte Caocao Mobility Paris actif.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Tirage au sort et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot promis.

Ce tirage au sort sera promu sur la newsletter grand public de Caocao Mobility, une sélection de sites, Facebook, Instagram mais n'est pas réalisé en association avec Facebook, Instagram ou tout autre réseau social utilisé dans ce cadre. Il n'est pas sponsorisé, soutenu ou organisé de quelque façon que ce soit par Facebook, Instagram ou tout autre réseau social utilisé dans ce cadre. La Société Organisatrice reçoit les informations fournies par les Participants.

Toute question, remarque ou réclamation devra être adressée à la Société Organisatrice, et non adressée à Facebook, Instagram, ou tout autre réseau utilisé dans ce cadre.

S'il s'avère qu'un participant gagne une dotation en contravention avec le présent règlement ou par des moyens frauduleux ou déloyaux, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait la propriété des sociétés organisatrices ou des sociétés partenaires éventuelles de l'opération, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par la société organisatrice ou par des tiers.

Sera notamment considéré comme fraude le fait pour un participant de participer au Tirage au sort sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes.

La participation à ce Tirage au sort implique l'entière acceptation du présent règlement.

ARTICLE 3 : MÉCANISME DU TIRAGE AU SORT

Afin d'être tiré au sort, les Participants doivent avoir réalisé une course avec le service « Elégance »

Le principe de l'opération se déroule de la manière suivante : 1 client ayant effectué une course avec le service Elégance entre jeudi 16 septembre 14h jusqu'au jeudi 23 septembre 14h sera tiré au sort.

ARTICLE 4 : LOTS OFFERTS

- a. 2 places en catégorie 3 avec coupe de champagne pour assister à la revue du Lido de Paris
Validité : un an jusqu'au 16/09/2022

Conditions de réservation : envoi sous forme de bon cadeau, réservation selon disponibilités et hors soirées exceptionnelles / Voir conditions sur www.lido.fr

Le Lido n'est pas partenaire de cette opération.

- b. 2 coupons de réduction de 30€ chacun à valoir sur les courses du service Elégance. Coupon non cumulable, valable une seule fois pendant 1 mois dès téléchargement du code promo. Réduction remise sous forme d'un code promo unique et individuel. Voir conditions dans l'application.

ARTICLE 4.1 : REMISES DES LOTS

Les conditions de désignation du gagnant est la suivante :

- Date du tirage au sort par la Société Organisatrice : 24 septembre 2021
- Nombre de gagnants : 1 gagnant

Une fois le gagnant déterminé, la Société Organisatrice se charge ensuite de contacter ce dernier par email (rattaché au compte Caocao); ce que chaque participant reconnaît et accepte.

Le gagnant devra répondre, au plus tard 48 heures après la notification l'informant de son gain, à la Société Organisatrice pour confirmer qu'il accepte son lot et pour lui confirmer ses coordonnées par email (contact email pour organiser la prestation).

Si le gagnant ne répond pas dans un délai de 48 heures, le lot gagné sera remis en jeu ou conservé par la Société Organisatrice à sa discrétion sans que le gagnant puisse obtenir une quelconque indemnité.

Le gagnant recevra son gain dans un délai maximum de 30 jours après qu'il ait communiqué son acceptation du lot ainsi que ses coordonnées à la Société Organisatrice du jeu.

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière.

La Société Organisatrice pourra annuler ou remplacer le lot annoncé par un autre (ou d'autres) lots si des circonstances extérieures l'y contraignent.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation, voire du négoce, des lots fait par le gagnant.

La société organisatrice ne sera pas tenue d'attribuer le lot, si le gagnant n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription ou ne s'est pas conformé au présent règlement

ARTICLE 5 : CONTROLES ET RESERVES

La Société organisatrice se réserve notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le Tirage au sort. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

La participation au Tirage au sort implique la connaissance et l'acceptation par les participants des caractéristiques et des limites d'Internet, dès lors la Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du Tirage au sort, notamment du fait d'actes de malveillance externes.

Plus particulièrement, la Société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

En outre, la Société organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable notamment si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenait pas pour une raison quelconque (à titre d'exemple, problème de connexion à Internet pour une quelconque raison chez l'utilisateur, défaillance momentanée des serveurs de la Société Organisatrice pour une raison quelconque etc) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (à titre d'exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc.)

La Société organisatrice se réserve également le droit de procéder à tous les contrôles qu'elle estimerait opportuns.

Ne seront pas prises en considération les participations qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement.

En cas de litige un justificatif d'identité peut être demandé. La participation au Tirage au sort est strictement personnelle.

Le règlement complet sera disponible par un lien hypertexte lors du lancement du Tirage au sort.

La Société organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire.

Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises, ni du fait de quelque autre acte de malveillance qu'il soit.

Tous litiges pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement seront expressément soumis à l'appréciation souveraine de la Société organisatrice et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents.

ARTICLE 6 – DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel concernant les participants recueillies sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de leur participation au présent Tirage au sort et pour la gestion de l'attribution de la dotation.

Elles sont destinées à la Société Organisatrice, responsable du traitement, et à leurs partenaires.

La Société organisatrice est tenue au secret professionnel à l'égard de ces données. Toutefois, elle est autorisée par le titulaire à communiquer les données le concernant à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion.

Les données personnelles sont uniquement destinées à la Société organisatrice, responsable du traitement. Aucune autre utilisation des données personnelles ne sera effectuée par la Société organisatrice.

Aucune exploitation commerciale ne sera faite de ces données.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations les concernant qui pourra être exercé sur simple demande écrite adressée à DPO@caocao.fr

Les données personnelles seront traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679.

En outre, les participants sont en droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente telle que la Commission Nationale de l'Informatique et de Libertés en France.

Pour toute autre information, les participants sont invités à se référer à la page des données personnelles du site :

<http://cc-frontend.oss-cn-hangzhou.aliyuncs.com/2/Privacy%20Policy%20for%20Riders.pdf>